

1. COMPTE-RENDU ATELIER : LE TIERS-LIEU, UN OUTIL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ADAPTE A DE NOUVELLES REALITES

Les tiers-lieux constituent un outil pour le déploiement des nouvelles formes d'économie au sein des tissus urbanisés - toutes tailles d'agglomération confondues - parmi lesquelles les économies numériques, créatives ou encore circulaire. Si en Wallonie les tiers-lieux sont peu développés, des initiatives s'en rapprochant existent bel et bien. L'objectif de l'atelier est ainsi de mettre en avant ce concept et d'explorer les pistes pour l'opérationnaliser.

1.1 INTERVENANT.E.S

Intervenant.e.s :

Louise Gabriels, Wap's Hub

Antoine Van Eetvelde, Coworking Fernelmont

Gérard Fourré, Comptoir des Ressources Créative

Equipe organisatrice de l'atelier :

Bruno Bianchet, pilote de la recherche CPDT consacrée aux tiers-lieux (Lepur-ULiège)

Réginald Fettweis, chercheur à la CPDT (Lepur-ULiège)

Favian Massart, chercheur à la CPDT (Lepur-ULiège)

Rapporteur :

Hubert Maldague (Lepur-ULiège)

Illustrations :

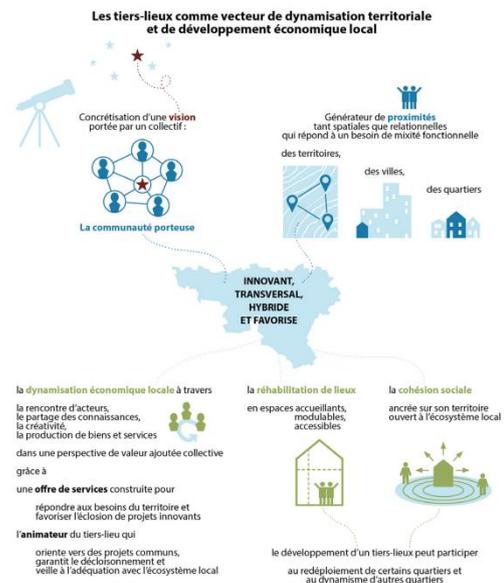
Aude de Larivière

1.2 DEROULEMENT

L'atelier débute par un échange via Wooclap sur la notion de tiers-lieux. Il est ainsi demandé aux participants de citer les mots qu'ils associent au terme « tiers-lieux ». Le nuage de mots projeté en direct sur l'écran a révélé une grande diversité de termes. Toutefois, certains d'entre eux ressortent, comme « communauté », « partage », collaboration » ... Cette variété n'est pas étonnante et dépend des sensibilités et du vécu de chacun. Elle met toutefois en exergue un point important dans un projet de tiers-lieu et qui est parfois négligé : le groupe social/sociétal qui fait le tiers-lieu.

Notre vision du tiers-lieu

« espace de proximité et de travail (nomade et à distance), partagé et collaboratif, où est mis à disposition du matériel, des services et un accompagnement de projet et où les compétences des différents acteurs sont mises à profit dans une perspective d'innovation »



1.3 LOUISE GABRIELS – WAP'S HUB ET SON FAB LAB

Le Wap's Hub est le Hub créatif d'IDETA, l'intercommunale de développement économique de la Wallonie Picarde. Il existe neuf Hubs créatifs wallons, chacun s'inscrivant dans un ancrage local tenant compte des spécificités du territoire dans lequel il est installé.

Financé à l'origine comme les autres hubs en partie par les Fonds FEDER, le Wap's Hub est « une structure d'accompagnement entrepreneurial qui permet de challenger les idées au travers de méthodes innovantes ». Il a pour missions d'inspirer, d'accompagner et de mettre en lien les porteurs de projets, entrepreneurs et futurs entrepreneurs de Wallonie picarde.

Le Hub s'est localisé à proximité immédiate du centre-ville, en bordure de l'Escaut et au sein d'un quartier en redéploiement mais initialement marqué par des difficultés socio-économiques. La localisation a été expressément choisie en raison de la mixité sociale et fonctionnelle de cette partie de la ville.

Au cours des années, le Hub a vu son offre de services évoluer, avec notamment l'ajout d'un Fab lab, qui était au départ installé dans des containers mais qui a rapidement été victime de son succès. Il a dès lors été intégré physiquement dans les locaux du Hub. Il est aussi doté d'un espace de coworking.

L'un des buts initiaux du Hub est d'accueillir des startups, de les accompagner dans leur croissance et in fine créer un cercle vertueux à partir de ces entreprises, génératrices d'emplois et d'activités.

Le Hub est géré au quotidien par une ASBL. Les différents services sont accessibles au travers de tarifs diversifiés.

1.4 ANTOINE VAN EETVELDE – COWORKING FERNELMONT

Le coworking de Fernelmont s'est développé au cœur du village de Noville-les-Bois, face à la maison communale et dans une ancienne agence bancaire qui avait fermé il y a peu. L'initiative est venue de deux indépendants souhaitant trouver un lieu pour télétravailler ensemble à proximité de chez eux. Le contact pris avec la commune a abouti à la mise à disposition gratuite du bâtiment de l'agence bancaire qu'elle avait racheté. Les gestionnaires du coworking s'occupent des charges quotidiennes. C'est une ASBL communale qui administre le coworking.

Depuis sa création en 2018, celui-ci a vu sa fréquentation régulièrement augmenter, exception faite du premier confinement. Toutefois, en sortie de ce dernier et conscients du rôle social du coworking, il a été demandé aux gestionnaires de rouvrir rapidement, moyennant des mesures sanitaires drastiques.

Actuellement, il peut être fait un double constat. Au final, contrairement à ce qui était attendu, il y a assez peu de télétravailleurs salariés, le public est par contre assez varié. Ce même public vient assez peu de Noville-les-Bois même, mais plutôt des environs. Quelques membres viennent de plus loin, d'autres provinces. L'un des souhaits des gestionnaires est de faire en sorte que davantage de membres locaux viennent au coworking, et attirer plus de télétravailleurs.

1.5 GERARD FOURRE – LE COMPTOIR DES RESSOURCES CREATIVES DE LIEGE

Le Comptoir des Ressources créatives a émergé en 2012 du secteur de la culture, ce dernier étant un important demandeur d'espaces pour se réunir, échanger, travailler... Il se définit comme une plateforme d'aide aux créateurs, telle en atteste sa devise : « Par les créateurs, pour les créateurs ». Le CRC définit lui-même le créateur comme « toute personne qui vit de sa création ou aspire à en vivre », ceci permettant de former un périmètre de public potentiel.

La volonté du Comptoir est de fournir une série de services, matériels et immatériels, en s'inscrivant pleinement dans l'économie sociale et en ayant une approche également basée sur la mise en commun, la participation et le coopératisme.

Dans son offre de services, le CRC veille à ne pas créer de doublon. S'il existe déjà un service efficace ailleurs dans la région, le Comptoir va réorienter le/les personne(s) demanderesse(s) vers ce service. Il peut toutefois co-adapter voire co-construire des services aujourd'hui absents ou déficients.

La gestion de la structure se fait par consentement, ce qui implique un modèle de gouvernance basé sur un accord porté par tous les membres composant les assemblées générales, ces membres provenant d'horizons différents.

Outre les services, le CRC prend part et soutient des projets (accompagnement, co-fondation...). Il met aussi des espaces en location auprès des créatifs. La plupart des bâtiments mis à disposition sont situés juste aux abords du centre-ville de Liège, dans des quartiers densément bâtis et au profil socio-économique peu favorisé. Ce sont des bâtiments parfois abandonnés qui sont réaménagés : anciens ateliers, bâti résidentiel, bâtiments industriels...

Le CRC de Liège est en perpétuelle croissance. En 2022, il rassemblait 550 coopérateurs. D'autres CRC ont aussi été créés dans d'autres villes wallonnes (Charleroi, Namur, Mons...).

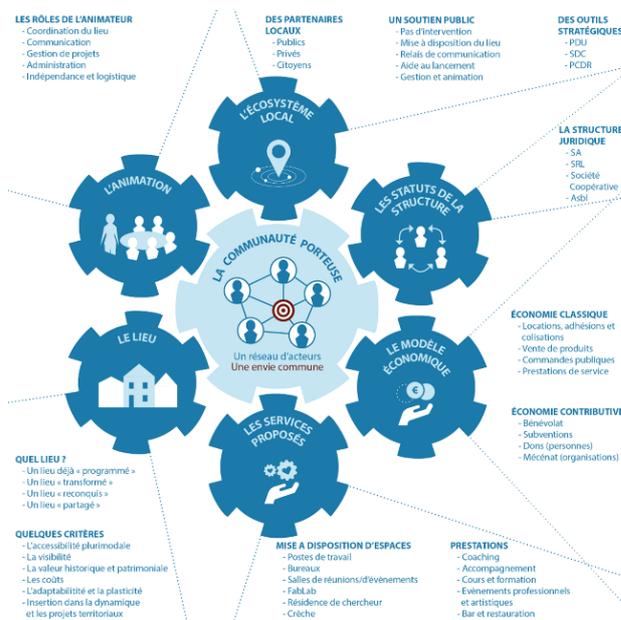
Aujourd'hui, les CRC interrogent les acteurs publics dans leurs rôles (être plutôt accompagnateur qu'aménageur de projets), dans leurs postures (éviter de reproduire des modèles concurrentiels, faire plutôt avec ce qui existe déjà) et dans leurs modes de faire (expérimenter plutôt que diagnostiquer).

1.6 LE MONTAGE D'UN PROJET DE TIERS-LIEU

La suite de l'atelier est consacrée au montage d'un projet de tiers-lieu, et plus spécifiquement aux points d'attention nécessaires dans ce cadre. Un nouveau wooclap est proposé à l'assemblée, en interrogeant cette dernière sur les éléments qui lui paraissent importants pour le montage de ce type de projet.

L'échange est ensuite alimenté par la présentation d'un schéma reprenant les sept dimensions à prendre en considération selon l'équipe de recherche. C'est l'occasion d'établir de nombreux liens avec le nuage de mots issu du wooclap et de recouper les sept dimensions évoquées par l'équipe de recherche :

- 1) La communauté porteuse. Elle regroupe les personnes qui vont véritablement porter le projet de tiers-lieu et en définir l'orientation (vision du projet, les objectifs à atteindre, les valeurs à cultiver).
- 2) L'écosystème local. Un projet de tiers-lieu s'inscrit sur un territoire. Il doit donc prendre en considération une palette d'éléments tels que les dynamiques qui s'y déploient mais surtout les acteurs qui le font vivre et pourront soutenir le projet.
- 3) Il est également important de choisir la structure juridique la plus appropriée au projet. Le choix aura une incidence sur l'avenir de l'organisation, tant sur le plan économique que social mais aussi administratif. Le choix final dépend essentiellement des acteurs impliqués dans le montage du projet et de la finalité du tiers-lieu. L'équipe de recherche entrevoit quatre possibilités : SA, SRL, SC, ASBL.
- 4) Le modèle économique, avec un certain impératif qui est celui de viser l'autonomie financière le plus rapidement possible. Un tiers-lieu peut se financer suivant plusieurs modalités complémentaires. Il s'agit, primo, des revenus tirés de ses propres activités, secundo, des financements publics que la structure est susceptible de capter et, tertio, des fonds résultant de donations privées que ce soit par des particuliers, des entreprises ou des fondations.
- 5) Les services proposés. (Quels sont les besoins identifiés, sachant qu'un tiers-lieu est en général pluriel ?) Un tiers-lieu peut accueillir une multitude d'usages et de services. Il est primordial que l'offre proposée soit en accord avec les demandes ou désirs exprimés par les acteurs du territoire qu'il occupe.
- 6) Le lieu doit être choisi en adéquation avec la vision du projet. En fonction de cette vision, plusieurs critères doivent être pris en considération : l'accessibilité plurimodale ; la visibilité ; la valeur historique et patrimoniale ; les coûts ; l'adaptabilité et la plasticité ; l'insertion dans la dynamique et les projets territoriaux.
- 7) L'animation constitue la vie au quotidien du tiers-lieu tant interne qu'externe. Elle regroupe des missions variées afin d'orienter le tiers-lieu vers des projets communs, garantir le décroisement, veiller à l'adéquation avec l'écosystème local et viser l'ouverture sur le quartier, le territoire.



Les sept dimensions à prendre en considération

- La communauté porteuse
- L'écosystème local
- Les statuts de la structure
- Le modèle économique
- Les services proposés
- Le lieu
- L'animation

Ces informations sont reprises dans le vade-mecum réalisé par l'équipe de recherche en 2022 et présenté pour clore l'atelier. Il s'articule en deux grandes parties. La première est consacrée à la théorie et à une définition de différents concepts associés au terme « tiers-lieu » ainsi que la vision de l'équipe sur le tiers-lieu en tant que vecteur de développement local. La seconde partie exprime les sept dimensions évoquées et les développe, tout en s'accompagnant d'une série de conseils et d'exemples. Il est également prévu un site internet reprenant ce vade-mecum ainsi qu'une série de données, d'informations et d'actualités concernant les tiers-lieux en Wallonie.

1.7 DÉBAT

La fin de l'atelier a été l'occasion d'un échange avec l'assemblée. Il est notamment question de la dimension communauté et de l'animation du tiers-lieu. Il existe un équilibre à trouver, car la communauté n'est pas fixe dans le temps. S'y ajoutent de nouveaux membres, tandis que certains la quittent pour diverses raisons. Il convient d'en tenir compte pour l'animation et la gestion du lieu, surtout si celle-ci se fait par ses membres. Les gestionnaires de tiers-lieux présents dans le cadre de l'atelier font par ailleurs remonter le constat que, de manière générale, une communauté n'aime pas être sur-animée. Il convient dès lors de ne pas surcharger ses membres en événements et réunions divers.

Il est également important de veiller à ce que la communauté ne devienne pas une « tribu », c'est-à-dire un cercle fermé qui n'accueille pas de nouveaux membres. Il peut aussi arriver à l'inverse qu'il n'y ait pas vraiment de communauté existante et qu'il soit compliqué de mobiliser les gens autour d'un projet de tiers-lieu, d'où l'importance de bien sonder le territoire au préalable et de mettre en évidence l'existence d'une demande.

Certains types de projets sont tributaires de certaines décisions politiques. Par exemple, la récente décision de supprimer les chèques coworking risque non seulement de pénaliser certains tiers-lieux, mais aussi les indépendants et créateurs qui en dépendaient. Il existe ainsi un besoin de davantage de continuité dans le cadre administratif et réglementaire. D'un autre côté, le contexte budgétaire de la Wallonie ne permet pas d'aider tous types d'initiatives.

Il est aussi évoqué les tiers lieux nourriciers que l'on voit se développer çà et là, signe que depuis quelques années, les tiers-lieux semblent de plus faire l'actualité des territoires lorsqu'il s'agit d'envisager leur développement et/ou leur transition.

La question de la centralité des tiers-lieux est également débattue, notamment en milieu rural, avec la question de savoir si ça ne serait pas plus intéressant de les localiser dans les pôles plus importants. Il ressort des échanges qu'il y a un équilibre territorial à trouver : tous les tiers-lieux ne doivent pas être localisés en ville, il y a aussi une demande dans les centralités rurales. Il y a toutefois à travailler sur un renforcement de l'ancrage local, en faisant en sorte que les utilisateurs viennent des environs immédiats du tiers-lieu, ce qui n'est pas encore observé systématiquement dans les initiatives qui se développent ces dernières années.